



CL'Homme Conseil
Développeur du Capital Humain

PROGRAMME PROFESSIONNEL DU RECRUTEMENT LEGISLATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE Niveau I

Céline LANGLOIS
Référente pédagogique, administrative et PSH
06 51 45 42 66
www.clhommeconseil.com
celinelanglois@clhommeconseil.com

LES 3 OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA FORMATION



PROGRAMME

1 COMPRENDRE LE TRAVAIL TEMPORAIRE

- L'objet du travail temporaire
- La différenciation TT / CDD / CDI
- La relation tripartite
- Les rôles, devoirs et responsabilités de chacun

2 CONNAITRE LES CAS DE RECOURS

- Les principaux recours et justifications
- Les motifs cachés
- La détection et gestion des situations à risque

3 SAVOIR EXPLIQUER LES REGLES AUTOUR DU TT

- La période d'essai
- La durée, renouvellement des contrats, la souplesse
- Le délai de carence
- La durée du temps de travail
- Les jours non travaillés

4 INTEGRER L'EGALITE DE TRAITEMENT

- La définition d'un poste de travail
- Le salaire de référence et le taux horaire : calcul, conversion taux horaire de base, primes et accessoires
- Les IFM / ICCP : calcul du salaire net Le coefficient et la marge

VALIDER SON PLAN D'EVOLUTION PERSONNEL (PEP)

- Identifier ses axes de progrès et définir son plan d'action

DUREE

2 jours - 14 heures
Format distanciel nous consulter

PUBLIC

Permanents des agences
Pour toute adaptation pédagogique au public ciblé, nous consulter

PRE REQUIS

Aucun

ACCESSIBILITE HANDICAP

Nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Un délai de 3 semaines est requis, après consultation, pour mettre en oeuvre la formation

TARIFS

Un devis est établi après analyse de vos besoins

PEDAGOGIE ET MOYENS TECHNIQUES

- La pédagogie inversée pour consacrer notre énergie sur l'entraînement
- Des ateliers courts en petits groupes pour des réponses personnalisées
- Une pédagogie positive qui repose sur l'entraide, l'intelligence collective
- Une stratégie d'apprentissage orientée à 70% vers l'action
- Connexion Internet / PC / Micro / Caméra / Téléphone

MODALITES D'EVALUATION

- AVANT : Questionnaire de niveau et recueil des objectifs de développement
- PENDANT : Evaluation à chaque étape (Exercices ou mises en situation)
- APRES : Questionnaire d'évaluation des acquis et d'évaluation de la formation
- APRES : Suivi post-formation à la carte

SANCTION

Certificat de réalisation à l'issue de l'action

LES + DE LA FORMATION

- Intervenante avec 20 ans d'expérience en Travail Temporaire
- Une pédagogie basée sur des méthodes actives
- Des études de cas à partir de situations vécues
- Construction d'un Plan d'Evolution Personnel

Consultez le taux de satisfaction: <http://clhommeconseil.com/avis.php>